

## ➤ BULLETIN DE DON

Votre don permet de participer au financement solidaire d'une agriculture paysanne.

Je soussigné(e)

Personne physique

Mme

M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse complète.....

CP ..... Ville.....

Pays ..... Tél:.....

E-mail : .....

Né(e) le..... à.....

Nationalité ..... Profession.....

Personne morale (société, association...)

Dénomination.....

Forme juridique.....

Adresse du siège.....

Représentant légal.....

Agissant en qualité de.....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Je fais un don pour la campagne Association La NEF - MIRAMAP de la somme de:

Je fais un don de 30 € après réduction d'impôts ce don me coûte 10€20\*

Je fais un don de 70 € après réduction d'impôts ce don me coûte 23€80\*

Je fais un don de 150 € après réduction d'impôts ce don me coûte 51€\*

Je fais un don de 300 € après réduction d'impôts ce don me coûte 102€\*  
\* il s'agit d'un exemple pour les particuliers

Montant libre.....€

Règlement par chèque ci-joint n°..... À l'ordre de l'Association La NEF.

Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal, au mois d'avril de l'année suivante.

J'accepte que l'Association La NEF partage ces informations avec le MIRAMAP

Fait à.....

Signature du donateur

Le.....

## ➤ COMMENT FAIRE UN DON ?

• Faire un don en ligne à l'Association La NEF sur [www.miramap.org](http://www.miramap.org) (paiement sécurisé par carte bancaire)  
Ces sommes seront intégralement reversées à l'Association La NEF.

• Compléter le bulletin de don au verso.  
Etablir le chèque à l'ordre de l'Association La NEF.

• Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

**Association La NEF - FONDS AMAP**  
35 rue de Lyon - 75012 Paris

• Un reçu fiscal vous sera adressé au mois d'avril de l'année suivante

## ➤ DÉDUCTION FISCALE

Les dons consentis à l'Association La NEF donnent lieu à délivrance d'un reçu fiscal que vous devrez joindre à votre déclaration d'impôt pour bénéficier de la réduction.

Pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu (Art. 200 du Code général des Impôts) Si vous êtes imposable, **vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66%** de leur montant dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés ( Art. 238bis du 1er Code général des Impôts). L'ensemble de **vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60%** de leur montant, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT.

Pour toute information, contacter le MIRAMAP :

**Astrid Bouchedor**

**06 18 99 77 80**

**[astrid.bouchedor@miramap.org](mailto:astrid.bouchedor@miramap.org)**



Pour plus d'informations sur nos partenaires :  
France Active, financeur solidaire pour l'emploi : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)  
La Société financière de la Nef : [www.lanef.org](http://www.lanef.org)



Cette plaquette est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen.



Tous solidaires  
pour une autre  
agriculture



Aidez à financer des projets alternatifs  
en agriculture paysanne!

L'Association La NEF et le Miramap s'engagent avec leurs partenaires :



[www.miramap.org](http://www.miramap.org)

L'agriculture productiviste vide nos campagnes et détruit l'environnement. Le mouvement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) montre qu'**un autre développement agricole est possible**. Les AMAP soutiennent un modèle de souveraineté alimentaire orienté vers une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En France, les AMAP c'est :

- Plus de 1200 groupements de consom'acteurs
- Plus de 2500 paysans

Un mouvement qui a vocation à s'étendre et à se pérenniser.

### ↳ MOBILISER DES FINANCEMENTS SOLIDAIRES POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

L'activité agricole alternative se heurte aux problèmes majeurs de l'accès au financement, de l'engagement de biens personnels pour cautionner des investissements liés à l'outil de travail et d'un coût souvent très élevé des prêts (hors aides européennes).

Le MIRAMAP, et ses partenaires de l'économie solidaire (Société financière de la Nef et France Active), s'associent à l'action de l'Association La NEF en matière d'aide à l'agriculture alternative et à sa volonté d'impulser une campagne spécifique aux AMAP.

### ↳ L'ASSOCIATION LA NEF, C'EST QUOI ?

L'Association La NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) contribue à une transformation de l'économie vers une société respectueuse de l'Homme et de l'environnement, en favorisant une utilisation consciente et responsable de l'argent. Elle favorise l'entraide économique et la créativité sociale grâce aux dons qu'elle reçoit.



### ↳ FONDS SOLIDAIRE DE GARANTIE

Un fonds de garantie facilite et sécurise l'accès au crédit bancaire pour le paysan tout en limitant le recours aux cautions personnelles ; il agit comme un levier bancaire. Ce fonds de garantie est lancé en partenariat avec France Active (financeur solidaire pour l'emploi) et viendra s'ajouter au système de garantie déjà porté par l'organisation depuis plus de 22 ans.

### ↳ FONDS DE BONIFICATION DES PRÊTS

Les prêts bonifiés sont des prêts à taux réduits consentis par la Société financière de la Nef, aux paysans en AMAP. Il s'agit d'une réduction d'intérêts répartie sur toute la durée bonifiée du prêt ; ceci est rendu possible grâce à un fonds appelé de bonification de prêts alimenté par vos dons et initié par l'association La NEF en partenariat avec le MIRAMAP.

**CES OUTILS SONT CRÉÉS POUR RÉPONDRE À DES BESOINS RÉELS ET ADAPTÉS DES PAYSANS DANS UN ESPRIT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE.**

Plus d'infos : [www.miramap.org](http://www.miramap.org)  
[www.association-lanef.org](http://www.association-lanef.org)

### ↳ VOS DONNS : UNE RICHESSE POUR SOUTENIR UNE AGRICULTURE ALTERNATIVE

Votre don viendra abonder ces deux fonds dédiés aux paysans en AMAP et soutiendra **le développement d'une économie solidaire de proximité dans le respect de l'environnement en favorisant la création, et la consolidation d'activités agricoles en partenariat AMAP.**

Cette démarche citoyenne, qui vise à établir une relation de don, s'inscrit dans un esprit de solidarité en vue de créer, entretenir ou régénérer du lien social.

**L'Association La NEF** et le **MIRAMAP** partagent des valeurs communes fortes. Le MIRAMAP soutient la campagne d'appel à la générosité du public menée par l'association La NEF. Les deux associations mutualisent leurs moyens et leurs compétences et espèrent ainsi servir au mieux leur projet commun de soutien à des alternatives sociales et écologiques.

Pour toute information, contacter le **MIRAMAP** :  
**Astrid Bouchedor**  
**06 18 99 77 80**  
**[astrid.bouchedor@miramap.org](mailto:astrid.bouchedor@miramap.org)**

### ↳ LE MIRAMAP, C'EST QUOI ?

Le Mouvement Inter-Régional des AMAP a été créé en 2010 à la suite de la première rencontre nationale des AMAP. Ses principales missions sont de mutualiser la richesse des expériences, des pratiques et des outils, faire la promotion des AMAP au niveau national, aider à maintenir l'éthique des AMAP, et lancer des programmes d'action coordonnés en cohérence avec les objectifs des AMAP.



L'association La NEF est une association de loi 1901, créée en 1979. (Sous Préfecture de Saint-Germain en Laye); déclaration parue au Journal Officiel du 25/4/79 sous le N° 3469. Les statuts peuvent être téléchargés sur le site web de l'association. La campagne de collecte de dons 2010 a fait l'objet d'une déclaration d'Appel à la Générosité du Public (AGP) en Préfecture de Paris.

